



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

DIRECTION DE LA COORDINATION
ET DU MANAGEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE
2012/BPUP/009

LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

VU le code de l'environnement et notamment ses article L 212-1 et L 212-3 à L 212-11 et R 212-26 à R 212-47 ;

VU le décret 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU l'arrêté du Premier Ministre du 1^{er} janvier 2010 portant nomination dans les directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté préfectoral 2008/BRE/011 en date du 11 février 2008 fixant la composition de la commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Logne – Boulogne – Ognon et Grand-Lieu » pour six ans.

VU les arrêtés modificatifs du 24 novembre 2008, du 2 mars 2009 et du 7 décembre 2009 ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 relatif à l'organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique ;

VU les désignations intervenues au sein du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux ;

VU la désignation intervenue au sein du collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et associations ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à la modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Logne, Boulogne, Ognon et Grandlieu ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique .

ARRETE

Article 1er – L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 11 février 2008 est modifié comme suit .

I – Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

- Conseil Régional des Pays de la Loire :

- M. Eric THOUZEAU (en remplacement de Mme Monique RABIN)

- Conseil Général de la Loire-Atlantique :

- Mme Chantal LEDUC (en remplacement de M. Bernard DENIAUD)

- Conseil Général de la Vendée :

- M. Serge RONDEAU (en remplacement de M. Louis DUCEPT)

II – Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et associations :

- représentant de la chambre de commerce et d'industrie de Nantes – Saint Nazaire :

- M. Jean-Louis BRETIN (en remplacement de M. Joël DESVERONNIERE)

- représentant de la Société Nationale de Protection de la Nature (gestionnaire de la réserve de Grand-Lieu) :

- M. Jean-Marc GILLIER (en remplacement de M. Patrice BORET)

III – Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- Le Préfet coordonnateur de bassin ou son représentant
- Le Préfet de la Loire-Atlantique ou son représentant
- Le Préfet de la Vendée ou son représentant
- Le Directeur régional de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire, ou son représentant
- Le Délégué régional de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant
- Le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique ou son représentant
- Le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée ou son représentant
- La Déléguée régionale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant
- La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire ou son représentant.

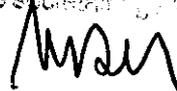
Article 3 – les autres dispositions de l'arrêté du 11 février 2008 modifié portant constitution de la commission locale de l'eau du SAGE Logne – Boulogne – Grand-Lieu restent sans changement.

Article 4 – Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à tous les membres de la commission locale de l'eau du SAGE Logne, Boulogne, Ognon et Grandlieu et publié au recueil des actes administratifs des préfectures de Loire-Atlantique et Vendée et mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Loire Atlantique.

A Nantes, le 30 JAN. 2012

Le PREFET

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général



Michel PAPAUD

PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

**DIRECTION DE LA COORDINATION
ET DU MANAGEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE**

Bureau des Procédures d'Utilité Publique

COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX « LOGNE,BOULOGNE, OGNON ET GRANDLIEU »

- Arrêté n° 2008/BRE/011 du 11 février 2008 portant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau
- Arrêté n° 2008/BRE/200 du 24 novembre 2008 portant modification de la composition de la CLE.
- Arrêté n° 2009/BRE/073 du 2 mars 2009 portant modification de la composition de la CLE.
- Arrêté n° 2009/BE/266 du 7 décembre 2009 portant modification de la composition de la CLE.
- Arrêté n° 2012/BPUP/009 du 23 janvier 2012 portant modification de la composition de la CLE.

50 membres

I – Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (26 membres)

Représentant du Conseil Régional des Pays de la Loire

- M. Eric THOUZEAU

Représentants du Conseil Général de la Loire-Atlantique

- M. Claude NAUD
- Mme Chantal LEDUC
- M. Gérard ALLARD
- M. Stephan BEAUGE
- M. Jean CHARRIER

Représentants du Conseil Général de la Vendée

- M. Serge RONDEAU
- M. Bernard PERRIN
- M. Alain LEBOEUF

Représentants des Maires du département de la Loire-Atlantique

- M. Jean-Paul RICHARD – Maire de La Planche
- M. Jacques GARREAU – Maire de Bouaye
- M. Christian COUTURIER – Maire des Sorinières
- M. Martin LEGEAY – Maire du Bignon
- M. Jacques GILLAIZEAU – Maire de Saint Léger les Vignes
- M. Yannick RABILLE – Maire de Saint Lumine de Coutais
- M. Gérard GOURAUD – Maire de Geneston

Représentants des Maires du département de la Vendée

- M. Michel BLAMPAIN - Conseiller Municipal La Copechagnière
- M. Jean-Paul PAVAGEAU - Conseiller municipal de Rocheservière
- M. Jean-Pierre MALLARD - Maire de Boulogne
- M. Bernard GILBERT - Adjoint au Maire de St Denis La Chevasse
- M. Roger GABORIAU - Maire des Lucs-sur-Boulogne
- M. Jean-Paul DENIAUD - Adjoint au Maire de Saint-Philbert-de-Bouaine

Représentant du Syndicat du bassin versant de Grand-Lieu

- M. Loïc CHOCTEAU
- M. Yannick FETIVEAU

Représentant du Syndicat d'aménagement hydraulique du sud de la Loire

- M. Christophe BOCQUET

Représentant de la Communauté de communes de Grand-Lieu

- M. Johann BOBLIN
maire de la commune de La Chevrolière

II – Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et associations (15 membres)

1) Représentants des Chambres d'Agriculture

1.1 - Chambre d'Agriculture de la Loire-Atlantique

- M. Michel COUDRIAU

1.2 - Chambre d'Agriculture de la Vendée

- M. Christian JOLLET

2) Représentants des Chambres de Commerce et d'Industrie

2.1 – Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes Saint-Nazaire

- M. Jean-Louis BRETIN

2.2 – Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée

- M. Pierre-Yves GOUESIN

3) Représentants des Fédérations de Pêche

3.1 – Fédération de la Loire-Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique

- M. Roland BENOIT

3.2 - Fédération de la Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

- M. Joseph BRAUD

- 4) **Représentant de l'Union des Syndicats des Marais du Sud-Loire**
 - M. Jules JEANEAU
- 5) **Représentant de la société du Canal de Buzay**
 - M. M. Pierre NEVEUX
- 6) **Représentant de l'Association coopérative des pêcheurs du lac de Grand-Lieu**
 - M. Dominique ROBION
- 7) **Représentant de la Fédération départementale des chasseurs de Loire-Atlantique**
 - M. Raymond GUILLAUD
- 8) **Représentant des Associations de protection de la nature**
 - M. Denis LEDUC – Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
 - Melle Marie-Annick RANNOU - Association de défense de l'environnement en Vendée (ADEV)
- 9) **Représentant de la Société Nationale de Protection de la Nature (gestionnaire de la réserve de Grand-Lieu)**
 - M. Jean-Marc GILLIER
- 10) **Représentant de l'association irrigation Bassin de Grand-Lieu**
 - M. Christophe GIRAUDINEAU
- 11) **Représentant des associations de consommateurs**
 - *Union régionale de la consommation, du logement et du cadre de vie (CLCV)*
Mme Maguy FOUCHER

III – Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (9 membres)

- Le Préfet coordonnateur de bassin ou son représentant
- Le Préfet de la Loire-Atlantique ou son représentant
- Le Préfet de la Vendée ou son représentant
- Le Directeur régional de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire, ou son représentant
- Le Délégué régional de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant
- Le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique ou son représentant
- Le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée ou son représentant
- La Déléguée régionale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant
- La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire ou son représentant.